

Déclaration liminaire de la FSU

F3SCT départementale du Vaucluse

Mercredi 01 juillet 2026

Monsieur _____ le _____ Directeur _____ académique,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations syndicales,

Cette F3SCT est vraisemblablement la dernière de cette année scolaire. Une année durant laquelle les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail n'ont malheureusement cessé de prendre de l'ampleur dans notre département comme partout sur le territoire.

Les épisodes de chaleur extrême de ces dernières semaines rappellent une nouvelle fois que le changement climatique n'est plus une perspective lointaine mais une réalité quotidienne dans les écoles et les établissements. Dans de nombreuses salles de classe, les températures ont largement dépassé ce qui est acceptable pour travailler et apprendre. Les personnels ont poursuivi leurs missions malgré des conditions parfois éprouvantes, sans que les établissements disposent toujours des moyens matériels ou organisationnels permettant de protéger efficacement les agents comme les élèves. Les recommandations ministérielles ne sauraient tenir lieu de politique de prévention. Les personnels attendent désormais des mesures concrètes, anticipées et adaptées aux réalités de terrain.

Mais la chaleur n'est malheureusement pas le seul risque auquel sont confrontés les agents de l'Éducation nationale.

Les violences envers les personnels continuent de se multiplier. Les risques psychosociaux occupent une place de plus en plus importante dans les signalements adressés à notre instance. Les fiches RSST se succèdent. Les arrêts de travail se multiplient. Les collectifs de travail se fragilisent.

Les risques psychosociaux ne sont pas la conséquence d'une supposée fragilité individuelle des personnels. Ils trouvent leur origine dans l'organisation du travail, les méthodes de management, les relations professionnelles ou encore l'insuffisance des moyens mis à disposition des équipes. Leur prévention relève donc pleinement de la responsabilité de l'employeur. À cet égard, nous regrettons que la formation des membres de cette instance sur les facteurs de risques psychosociaux n'ait toujours pas été organisée, alors même que cette thématique est au cœur des situations que nous examinons depuis plusieurs années.

Pourtant, dans le même temps, notre formation spécialisée peine elle-même à fonctionner normalement.

Cette troisième réunion a dû être réclamée par l'ensemble des organisations syndicales après plusieurs reports successifs. Nous regrettons qu'une instance dont la vocation est précisément de permettre une réaction rapide face aux situations de souffrance au travail soit ainsi régulièrement reportée.

Nous le redisons : la santé et la sécurité des personnels ne peuvent constituer une variable d'ajustement des contraintes administratives.

Au-delà même des réunions plénières, nous constatons que nombre de groupes de travail peinent à avancer, que plusieurs visites d'établissements restent en attente depuis de

nombreux mois et que les avis votés par cette instance débouchent trop rarement sur des mesures visibles par les personnels. Nous espérons que le point consacré aujourd'hui aux groupes de travail permettra d'identifier les freins rencontrés et d'engager une méthode de travail plus efficace.

Nous pensons évidemment au dossier de l'amiante.

Depuis plusieurs années, les représentants des personnels alertent sur la nécessité d'une politique plus transparente en matière d'information des agents, de suivi des expositions et de communication des documents réglementaires. Si certaines avancées ont été réalisées, de nombreuses interrogations demeurent, notamment concernant les établissements nécessitant des actions correctives et les conséquences pour les personnels potentiellement exposés. Les réponses attendues depuis de longs mois ne sont toujours pas toutes apportées. Les personnels ont besoin de transparence, de sécurité juridique et d'un accompagnement à la hauteur des enjeux sanitaires.

Le lycée Philippe de Girard, confronté depuis au moins deux ans à de grandes difficultés liées au bâti mais aussi au climat scolaire attend toujours la visite de cette instance, pourtant demandée depuis plus d'un an et actée lors de la dernière FS. Insupportable quand on sait que plus d'une vingtaine de personnels souhaitent être entendus et n'ont actuellement comme alternative que de demander leur mutation, ce qui fragilise un peu plus les équipes en place.

Le collège Voltaire continue d'appeler une vigilance particulière après les événements graves qui s'y sont produits et les conséquences qu'ils ont eu sur les personnels.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur la situation du collège Marie Mauron de Pertuis. Depuis plus d'un an, les alertes se multiplient concernant une dégradation du climat de travail au sein de cet établissement. La FSU vous a adressé un premier courrier le 17 juin dernier afin de vous alerter sur cette situation. Depuis, un collectif représentant une part significative des personnels vous a transmis, par la voie hiérarchique, un courrier sollicitant votre intervention. Cette démarche est suffisamment exceptionnelle pour être soulignée. Lorsqu'un collectif de personnels estime nécessaire d'alerter directement le Directeur académique sur ses conditions de travail, il ne s'agit plus d'un simple différend local mais d'un véritable signal de prévention. Nous espérons que cette alerte recevra toute l'attention qu'elle mérite et qu'elle permettra d'engager rapidement les mesures nécessaires au rétablissement d'un climat de travail apaisé.

Plus largement, plusieurs établissements connaissent aujourd'hui des dégradations importantes du climat de travail. Les remontées dont nous sommes destinataires montrent que les risques psychosociaux ne relèvent plus de situations isolées mais constituent désormais un enjeu majeur de prévention dans notre département. Les situations de souffrance au travail doivent être traitées avec toute la diligence qu'impose l'obligation de protection de l'employeur.

Nous souhaitons également rappeler que les fiches RSST ne sont pas de simples formalités administratives. Elles constituent un outil essentiel de prévention. Les personnels doivent pouvoir les renseigner sans craindre d'être ensuite convoqués, interrogés ou placés dans une situation susceptible d'être vécue comme une remise en cause de leur démarche. La confiance dans ce dispositif est une condition indispensable de son efficacité.

Monsieur le Directeur académique,

Les représentants des personnels ne siègent pas dans cette instance pour constater, séance après séance, que les mêmes difficultés perdurent. Ils y siègent pour faire vivre une politique de prévention qui permette d'éviter les accidents, les atteintes à la santé et les dégradations

des conditions de travail avant qu'elles ne deviennent irréversibles.

Nous avons parfois le sentiment que le travail conduit collectivement dans cette instance se heurte à des délais, à des reports ou à une forme d'inertie administrative qui finissent par décourager les équipes. Pourtant, chaque fiche RSST, chaque droit d'alerte, chaque enquête, chaque visite, chaque témoignage traduit une attente forte des personnels : celle d'être entendus, protégés et accompagnés.

La prévention ne peut être efficace que si elle est réactive. Elle suppose que les alertes soient prises en compte rapidement, que les avis de cette instance soient suivis d'effets et que les personnels puissent avoir confiance dans l'action de leur administration.

La FSU continuera, pour sa part, à porter ces exigences avec détermination, dans un esprit exigeant mais constructif, au service de l'amélioration des conditions de travail, de la santé et de la sécurité de l'ensemble des personnels.

Je vous remercie.